

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLANT, **Adjoints**,

Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : M. Alain JEAN, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Patrice CHARLES, **Conseillers municipaux**.

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

01 – 06 juin 2013

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

NOMBRE	SUPPRESSIONS DE POSTES		CREATIONS DE POSTES	
1	01-05-2013	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe 35:00	21-05-2013	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe 35 :00

✓ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2,

✓ **Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51,



**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les suppressions et création de postes décrites ci-dessus
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme
Moissac, le 7 juin 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

